

Lettre d'information

A l'attention des parents d'élèves de l'école Le Petit Prince

<u>Objet</u>: Projet d'élargissement du temps de pause méridienne et d'organisation du temps scolaire

Mesdames, Messieurs, Chers Parents,

La collectivité propose aux parents la possibilité de bénéficier du service de la pause méridienne destinés aux enfants scolarisés dans les deux écoles de la commune.

Ce temps de pause méridienne, d'1h30, comprend les temps de trajet, encadré par le personnel municipal, jusqu'au restaurant scolaire, le temps du déjeuner et le temps de récréation.

Nous constatons au fil des ans et plus particulièrement ces deux dernières années, une croissance importante des effectifs d'enfants fréquentant notre restaurant scolaire, représentant 95 % des enfants scolarisés sur le territoire communal.

321 élèves sont inscrits à ce service municipal facultatif et nous servons, en moyenne et quotidiennement, près de 300 repas.

Force est de constater que la sur fréquentation du restaurant scolaire ne permet plus de mettre en place les conditions d'accueil des enfants propices à un temps de pause méridienne de qualité.

Par ailleurs, la jauge maximale d'accueil des jeunes convives au sein de notre restaurant scolaire, fixée par les textes de références applicables aux Etablissements Recevant du Public, est dépassée.

En effet, notre restaurant scolaire a une capacité d'accueil de 246 élèves sur un unique service. Nous devons donc impérativement remédier à cette situation.

Pour le bien-être de vos enfants et pour ne pas à avoir à limiter le nombre d'inscriptions au service municipal de la restauration scolaire, service facultatif, il est donc nécessaire d'organiser, dès la prochaine rentrée scolaire, deux services de restauration.

Cette réorganisation impose d'élargir à 2h00 le temps de la pause méridienne afin de mettre en place un double service échelonné de la restauration scolaire.

La mise en place de ce double service permettra, d'une part, de répondre aux exigences réglementaires qui s'imposent à la collectivité en termes de respect de la capacité d'accueil, et d'autre part, de répondre aux enjeux et objectifs consistant à faire de la pause méridienne un moment de détente, de convivialité dotée d'un réel intérêt pédagogique pour les enfants et motivante pour le personnel.

·../...

La modification des horaires de la pause méridienne aura nécessairement un impact sur l'organisation du temps scolaire.

Deux réunions de concertation ont eu lieu, dont une en présence de Monsieur l'Inspecteur de l'Education Nationale, avec l'ensemble de la communauté éducative, composée des directions des deux écoles, des représentants des parents d'élèves ainsi que du personnel municipal en charge de vos enfants.

Afin de permettre à la collectivité d'organiser ce double service échelonné de restauration scolaire, sur proposition de la direction de l'école publique, à la rentrée prochaine, les horaires de l'école Le Petit Prince sont susceptibles d'être modifiés ainsi :

Le Matin : 8h45-11h45 L'après-midi : 13h15-16h15

Le temps de la pause méridienne pourrait ainsi être élargi à 2h00, soit de 11h45 à 13h45.

Les élèves de l'école publique, sur place, seraient accueillis sur le 1^{er} service de restauration scolaire de 11h45 à 12h30.

Les élèves de l'école privée seraient accueillis sur le 2nd service de 12h30 à 13h15.

Cette modification de l'organisation du temps scolaire est sous tendue à l'avis du Conseil d'Ecole du Petit Prince qui sera suivi de la décision du Conseil Départemental de l'Education National (CDEN) qui se réunira le 27 juin prochain.

Dès réception de cette décision, nous reviendrons vers vous afin de vous en informer.

Dans l'hypothèse où ces nouveaux horaires seraient validés, bien évidemment, nous adapterons en conséquence, notre service d'accueil périscolaire.

Conscients que ces modifications peuvent avoir un impact sur votre organisation familiale et professionnelle, nous souhaitions vous informer dès à présent.

Nous vous prions de croire, Mesdames, Messieurs, Chers Parents, en l'assurance de nos sentiments dévoués.

Le Fenouiller, le 21 mai 2024

La Première Adjointe Chargée des Affaires Scolaires

Muriel HABERT

sabelle TESSIER

e Maire